



Faoug, le 19 février 2024

N/Réf : TL

PREAVIS MUNICIPAL No 03 / 2024

Raccordement à l'ABV – Crédit d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE :

La commune de Faoug souhaite se raccorder à un distributeur d'eau voisin afin de régler les problèmes de sécurité d'approvisionnement en eau potable et de défense incendie qu'elle rencontre.

En effet, la commune de Faoug ne dépend actuellement que du puits de la Mellire pour alimenter son réseau d'eau potable et de défense incendie. Les autres ressources ont été successivement abandonnées notamment pour des problèmes de qualité et de vétusté des ouvrages.

Par ailleurs la défense incendie est actuellement nettement insuffisante, particulièrement dans la partie supérieure du réseau. Ceci est lié à l'altimétrie insuffisante du réservoir du Bois de Rosset qui alimente actuellement le réseau.

Une étude de variantes a été menée en 2019 pour définir les orientations afin de régler ces problématiques. Un raccordement au réseau intercommunal de l'ABV (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) permettrait de répondre à ces deux problématiques.

L'ABV est un distributeur d'eau « en gros » et livre ainsi l'eau potable en quantité suffisante et qualité adéquate à l'entrée des communes membres. L'ABV assure aussi la défense incendie de l'essentiel de ses communes membres via des calibres de conduites adaptées et des réservoirs (réserves incendies).

Une clé de répartition prédéfinie entre les membres de l'ABV donne le prix de l'eau d'après la consommation. L'acheminement de l'eau depuis le compteur en entrée de chaque commune et jusqu'au réseau de distribution des membres est de la responsabilité de chaque commune membre.

L'avant-projet établi a été validé l'OFCO et l'ECA qui soutiennent le projet et subventionneront une partie des coûts de réalisation en lien avec l'amélioration de notre capacité de défense incendie.

Tant l'ABV que les communes parties prenantes du projet (Vully-les-Lacs et Avenches) ont donné leur accord



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 19 février 2024

N/Réf : TL

de principe à ce que cette solution soit désormais étudiée au stade de projet et la commune de Faoug souhaite mandater un partenaire externe pour réaliser cette étude.

L'alimentation en eau de la commune de Faoug depuis le réseau de l'ABV nécessiterait, au terme de l'étude de projet, que Faoug adhère à et soit acceptée par les communes membres de l'ABV.

A l'adhésion de la commune de Faoug à l'association, les frais d'études tout comme les frais de réalisation (hors périmètre de Faoug) seront répartis entre toutes les communes membres.

COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET (SELON AVANT-PROJET) :

Coût total des travaux (estimation au stade de l'avant-projet) : 6'844'000 CHF, répartis de la façon suivante :

- ABV : 3'837'000 CHF ;
- Commune d'Avenches : 622'000 CHF ;
- Commune de Vully-les-Lacs : 46'000 CHF ;
- Commune de Faoug : 2'339'000 CHF

Les subventions de l'ECA ne sont pas déduites des coûts (minimum de 20%).

Les frais administratifs d'entrée dans l'association se monteraient à 25'000 CHF à verser par Faoug à l'ABV.

INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE :

Après avoir demandé trois différents devis concernant la réalisation des phases de projet (SIA 32) et d'obtention des autorisations (SIA 33), le bureau d'ingénieur CSD a proposé la meilleure offre (premier point du tableau ci-dessous), le reste des points seront réalisés par d'autres entreprises externes.



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 19 février 2024

N/Réf : TL

COÛTS DE L'ÉTUDE :

Intitulé	Détail	Montant
Projet et permis de construire	A réaliser par un prestataire unique	CHF 143'000
Frais de géomètre et acquisition de données		CHF 5'000
Etude géologique, sondages	Indicatif, selon nécessité	CHF 20'000
Frais de publication, émoluments et frais divers		CHF 5'000
Total intermédiaire		CHF 173'000
Divers et imprévus :	Environ 15 %	CHF 25'000
Total arrondi Avec divers et imprévus		CHF 198'000

CALENDRIER DES PROCHAINES PHASES :

2024 → Projet (SIA 32 et 33)

2025 → Appel d'offre des entreprises (SIA 41)

2026 → Réalisation des travaux



Faoug, le 19 février 2024

N/Réf : TL

CONCLUSION :

La Municipalité propose au Conseil Communal

- Vu le préavis 03/2024
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission Eau Potable
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- **D'autoriser la Municipalité à lancer l'étude de projet de raccordement à l'ABV**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 198'000.--**
- **De financer ce montant par un emprunt pour un montant de Fr. 198'000.--, aux meilleures conditions**
- **D'amortir l'investissement de CHF 198'000.-- par un amortissement sur prélèvement sur fond de réserve pour les travaux futurs 9282.5**
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette étude**

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J. Theux



La Secrétaire :

L. Brünisholz